



SAINS-EN-GOHELLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014 – 18 H

Compte-rendu succinct

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Septembre 2014.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du Conseil Municipal.

Pour : 23
Contre : -
Abstention : 6

2. Budget 2014 - Décision modificative n°3.

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2014 selon la décision modificative n°3.

Pour : 23
Contre : -
Abstention : 6

3. Subventions aux associations.

Il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer les montants suivants de subventions :

Collège : 2200 €
Amicale du Personnel Communal : 4500 €
Sticks Bombers : 600 €

4. Avenant au contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse afin que le financement du poste de Coordinateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, soit validé par la CAF.

5. Appel à projet 2015 Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer tous les documents pour des demandes de subvention relatives aux actions de parentalités déposées au titre de l'appel à projets REAAP 2015 de la CAF.

6. Dénomination de l'Ecole Municipale de Musique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer l'Ecole Municipale de Musique de Sains-en-Gohelle : « Benoit Lelong » à compter du 1^{er} janvier 2015.

7. Créances éteintes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effacer des créances (117,50 € et 154,05 €).

8. Révision des tarifs de location de salles.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015 :

SALLE DES FETES

	gratuit	
	SAINSOIS	EXTERIEURS
1 ^{er} repas des associations		
1) Vins d'honneur aux mariages - lotos - concours de belote - jeux de sociétés	140,00 €	210,00 €
2) Bals ou soirées dansantes avec droit d'entrée - banquet ou repas de sociétés	280,00 €	420,00 €
3) Repas ou fêtes de familles : mariages, communions, anniversaires etc ...		
1 journée	340,00 €	520,00 €
2 journées	420,00 €	630,00 €

4) Conférences, réunions sans repas, séances ayant un caractère culturel

ou artistique (associations sainsoises uniquement)

gratuit 150,00 €

Location vaisselle et matériel de cuisine

Sociétés locales ou particuliers

140,00 €

Sociétés extérieures

160,00 €

Particuliers extérieures

240,00 €

Location des verres pour vin d'honneur

Sociétés locales ou particuliers

40,00 €

Sociétés extérieures

50,00 €

SALLE TRANNIN

1^{er} repas des associations gratuit

SAINSOIS EXTERIEURS

1) Vins d'honneur aux mariages - lotos - concours de belote - jeux de sociétés

95,00 € 150,00 €

2) Bals ou soirées dansantes avec droit d'entrée - banquet ou repas de sociétés

190,00 € 290,00 €

3) Repas ou fêtes de familles : mariages, communions, anniversaires etc ...

1 journée

220,00 € 330,00 €

2 journées

270,00 € 410,00 €

4) Dispositions particulières pour les sociétés locales sainsoises

a) gratuité pour le premier repas annuel

c) application du tarif normal pour la deuxième location et les suivantes

5) Conférences, réunions sans repas, séances ayant un caractère culturel

ou artistique (associations sainsoises uniquement)

gratuit 150,00 €

Location vaisselle et matériel de cuisine

Sociétés locales ou particuliers

75,00 €

Sociétés extérieures

95,00 €

Particuliers extérieures

95,00 €

Location des verres pour vin d'honneur

Sociétés locales ou particuliers

35,00 €

Sociétés extérieures

40,00 €

Particuliers extérieures

55,00 €

SALLE MARGUERITE

SAINSOIS EXTERIEURS

Conférences, réunions sans repas, séances ayant un caractère culturel

ou artistique (associations sainsoises uniquement)

gratuit 150,00 €

SALLE DES ACACIAS

SAINSOIS uniquement

Vin d'honneur ou repas (avec vaisselle) uniquement le midi jusque 20 h.

100 €

9. Révision des droits de place.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le tarif suivant à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Mètre linéaire ou mètre carré pour les droits de place, marchés, brocantes, foires et ducasses

1 €

10. Révision des tarifs cantine.

Point reporté à avril 2015.

11. Annulation et remplacement de la délibération du 12 décembre 2013 relative aux tarifs cantine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération du 12 décembre 2013 qui présentait une erreur sur le tarif cantine du repas des enfant du CAJ.

12. Création d'un marché communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un marché communal Place de la Résistance, le samedi de 15 h à 18 h.

13. Convention tripartite Département, Collège et Commune d'utilisation de la halle de sport.

Le Conseil Municipal renouvelle, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de la halle des sports pour le Collège du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant de 1525 €.

14. Convention de restauration tripartite Département, Collège et Commune.

Le Conseil Municipal renouvelle, à l'unanimité, la convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les élèves et les commensaux du collège pourront être accueillis à la demi-pension gérée par la Commune de SAINS-EN-GOHELLE.

15. Convention d'occupation au profit du Département pour la mise à disposition gratuite d'un local Place de la Mairie.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la mise à disposition gratuite du local situé 1 Place de la Mairie de la Maison du Département de Bully-les-Mines, pour assurer des activités PMI à raison de de deux demi-journées par mois pour une durée d'un an renouvelable. M. le Maire est autorisé à signer la convention avec le Conseil Général.

16. Convention 2014 avec l'association 3 ID - brigades vertes.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer avec l'association 3 ID une convention pour 2014 pour participer aux frais d'entretien de la brigade sous la forme d'une subvention annuelle de 20 770 euros et aux frais d'entretien et d'amortissement de 2 000 €.

17. Convention de partenariat avec l'association 3 ID – chantier école 2014.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à valider avec l'association 3 ID une convention pour 2014 pour le chantier école pour les travaux de l'école Macé pour un montant de 22 000 €.

18. Cellule commerciale 7 place de la mairie – exonération du loyer du mois d'aout 2014.

Le Conseil Municipal exonère, à l'unanimité, Mme Lherbier, locataire de la cellule commercial 7 Place de la Mairie du loyer du mois d'aout. Le bail a débuté au 1^{er} aout 2014 mais des travaux ont dû être entrepris, ce qui a généré un manque de recettes d'exploitation.

19. Indemnités de receveur 2014.

A l'unanimité, il est décidé de verser l'indemnité de conseil de l'année 2014 :

Un montant de 184,49 € brut à M. WANIN, Receveur Municipal

Un montant de 869,73 € brut à Mme LEURS, Receveur Municipal.

20. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la FDE 62 et adhère au groupement. La participation financière de la Ville de Sains-en-Gohelle est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

- 21. Principe de déclassement du domaine public d'un terrain situé à l'angle de la rue de Turenne et de Condé.**
Le principe de déclassement est validé, à l'unanimité, et M. le Maire est autorisé à lancer une enquête publique pour le déclassement de cette parcelle du domaine public communal.
- 22. Permis de démolir.**
Il est décidé, à l'unanimité, de réglementer la démolition dans le secteur classé au patrimoine de l'Unesco.
- 23. Adoption du règlement intérieur du site cinéraire.**
Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le règlement du site cinéraire.
- 24. Comité de Gestion FTU.**
Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, la composition du Comité de Gestion du Fonds de Travaux Urbain. Il est composé des personnes suivantes :
De membres de droit :
 - Le Maire
 - L'Adjoint à l'Environnement
 - L'Adjoint aux travaux
 - Le Conseiller Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme
 - Le Conseiller Délégué à la Démocratie Participative
 - Le Responsable des Services TechniquesDe membres associés en fonction des projets : associations, groupes d'habitants.
- 25. Composition de la Commission accessibilité, élargissement des membres.**
Il est décidé, à l'unanimité, d'ouvrir la commission à un nouveau membre : l'APEI.
- 26. Modification de la délibération du 17 avril 2014 relative aux représentants au Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand.**
Sont désignés, à l'unanimité :
Titulaires : Christelle CZECH - Suppléant : Jean HAPPIETTE
- 27. Expérimentation de l'entretien professionnel en lieu et place de la notation à compter de l'année 2014.**
Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire, à mettre en place de manière officielle le dispositif des entretiens professionnels à compter de l'année 2014, en remplacement de la notation.
- 28. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.**
Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le programme d'accès à l'emploi titulaire comme suit :
 - Enseignant Artistique, 1 poste ouvert en 2015,
Et autorise M. le Maire à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle proposée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.
- 29. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.**
Il est décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer un poste d'ASVP en filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif.

Le 12/12/2014

Le Maire


Alain DUBREUCQ